260179

Commune du
SEQUESTRE
-Tarn-

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
Avenue Saint Exupéry

Le Maire de la commune du SEQUESTRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la délibération du 9 octobre 1989 baptisant officiellement l'avenue Saint Exupéry

VU la délibération du 27 septembre 2021 baptisant officiellement la route de Terssac

VU les arrêtés du 20 octobre 2021 et du 29 décembre 2025 numérotant au métrique les parcelles situées dans la partie de l'avenue Saint Exupéry où l'urbanisation est peu dense

CONSIDERANT le projet de construction sur les parcelles AR 193, AR 194 et AR 195

ARRETE

Article 1 : Il est attribué le numéro de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle		Numéro de voirie	Rue
section	numéro		
AR	193	47 BIS	Avenue Saint Exupéry
AR	194		
AR	195		

Article 2 : Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, le service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois, Monsieur Le Directeur de l'INSEE Midi-Pyrénées Division Recensement, Monsieur Le Directeur Départemental de la Poste du Tarn, Monsieur Le Directeur Départemental de France Télécom et Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF), Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale, aux services d'urgences et de secours et la nouvelle adresse sera enregistrée sur la Base Adresse Locale.

Fait au SEQUESTRE
Le 4 novembre 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE

Arrêté publié le 09 NOV. 2026
Par Mairie du Séquestre

MAIRIE DU SEQUESTRE (TARN)

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr


AR0192
Avenue de Saint-Exupéry
49
AR0022
AR0054
53
AR0061
AR0013
41
43
AR0014
47
AR0195
AR0191
AR0018
55 bis
AR0194
47 bis
57 bis
AR0189
51
55
51 bis
57
AR0020
AR0019
AS0062
AS0063
AS0068
AS0084
AS0100
Placette Jean Monnet
AS0094
AS0096
AS0098
AS0092